



Signataires : Aude Martenot, Jocelyne Haller, Françoise Nyffeler

Date de dépôt : 6 mars 2023

Proposition de motion

Favoriser l'esprit critique du jeune public : un accès pour les jeunes aux médias romands

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu'une information fiable et/ou vérifiée est une condition sine qua non du débat démocratique ;
- que celle-ci provient essentiellement de médias respectant les règles déontologiques de la profession journalistique et soumis à un contrôle éditorial ;
- qu'une proportion de plus en plus importante des informations auxquelles le public est exposé provient, à l'heure actuelle, de sources ni fiables ni vérifiées promues par les réseaux sociaux ;
- que le public est ainsi exposé à un risque de désinformation ou mésinformation important, identifié notamment par le postulat adopté par la Commission de la politique de sécurité du Conseil national le 18 janvier dernier, et accepté par le Conseil fédéral (postulat Fivaz) ;
- que ce risque est particulièrement important pour les jeunes publics, s'informant essentiellement via internet et l'information gratuitement accessible ;
- que ce jeune public ne dispose pas des ressources financières pour accéder aux médias reconnus comme fiables ;
- que cette situation engendre une difficulté à distinguer la nature des informations auxquelles ces jeunes sont exposés ;
- que l'ensemble des travaux sur les risques de désinformation promeut précisément la capacité à opérer cette distinction ;

- que, dans le cadre de l'éducation civique en général, et aux médias en particulier, il est nécessaire d'accéder aux diverses sources d'information ;
- que l'intérêt général est de préparer les jeunes à entrer de manière critique et le plus tôt possible dans la sphère informationnelle de qualité ;
- que celle-ci existe et rencontre des difficultés à élargir son public aux jeunes générations, mais aussi – et par là même – à garantir son indépendance financière, gage de confiance dans la qualité de ce qu'elle propose,

invite le Conseil d'Etat

- à s'assurer, par des moyens techniques appropriés et simples d'utilisation, que chaque élève du secondaire II de notre canton dispose, via son compte eduge.ch, d'un accès à la version digitale des médias régionaux (Le Courrier, Heidi.news, Le Temps et la Tribune de Genève) ;
- à demander, dans les plus brefs délais, une offre globale de la part de ces médias, respectivement à travailler avec eux à l'élaboration d'une plateforme digitale sur le modèle de PressReader ;
- à confier, le cas échéant, ce travail technique à l'expertise et au savoir-faire du service écoles-médias (SEM).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le sujet qui nous occupe aujourd'hui ne devrait pas susciter beaucoup d'opposition ici, tant il a été étudié et fournit un consensus unanime, que ce soit de la part des chercheurs et chercheuses spécialisées (par exemple Sebastian Dieguez de l'Université de Fribourg¹), ou des instances politiques, du Conseil national (postulat Fivaz²) jusqu'au Conseil de l'Europe³.

¹ <https://www.letemps.ch/sciences/sebastian-dieguez-desinformation-entree-familles>

² <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20223006%23>

Le constat est le suivant : si le champ de l'information s'est considérablement – et heureusement – étendu depuis la généralisation d'internet, et singulièrement des réseaux sociaux, et son accès en a été extrêmement facilité, tant dans sa réception que sa diffusion, ces bouleversements recèlent quelques pièges en soi, mais font également l'objet d'opérations malveillantes de la part d'acteurs puissants, comme l'ont encore démontré tout récemment les enquêtes du consortium des médias Forbidden Stories⁴.

Désinformation, mésinformation, intox, fake news, post-vérité ou bullshit, autant de notions qui font partie du vocabulaire aujourd'hui associé au flux tendu d'informations qui envahissent nos smartphones, nos réseaux sociaux, nos e-mails, mais aussi nos conversations, et le débat public en général. Et qui, parfois, influencent notre perception du réel, et donc notre capacité à la décision, jusqu'à nos choix politiques.

De la crise du COVID-19 à l'élection mouvementée de Biden en passant par le Brexit, nous savons tous et toutes les effets potentiellement dévastateurs de ces campagnes de désinformation. En revanche, nous sommes plutôt démuni.e.s lorsqu'il s'agit d'intervenir concrètement pour réguler ces flux d'informations, tant par les difficultés techniques que par notre attachement à la liberté d'expression.

Le seul outil à notre disposition aujourd'hui, un outil puissant et qui fait consensus par son efficacité, est une faculté particulière de la démarche critique, celle de savoir hiérarchiser l'information sur un critère de véracité, lui-même reposant sur la qualité des sources mobilisées. Ne disposant pas, et de loin, du temps de les vérifier systématiquement, nous nous référons à des acteurs de confiance, les médias journalistiques. Ceux-ci doivent en effet répondre à des exigences éthiques et déontologiques, celles de la profession, mais aussi éditoriales, soumises à un contrôle juridique, voire économique (qui dépend de la crédibilité d'un média).

Or ces médias fournissent des informations qui, si elles sont en général fiables, sont payantes, contrairement à la plupart de celles qui pullulent sur internet. En cela, la capacité à effectuer par chacune et chacun ce travail critique de vérification de l'information dépend, encore une fois, de sa capacité économique.

³ Voir rapports : <https://rm.coe.int/supporting-quality-journalism-fr-cm/16809ca1ed> et <https://rm.coe.int/prems-013621-fra-2018-prioritisation-uncovered-web-a4/1680a13487>

⁴ <https://forbiddenstories.org/fr/>

Notre motion ne propose pas – encore – de socialiser ces médias sous contrôle démocratique, mais d'en garantir l'accès gratuitement à une population particulièrement vulnérable à la désinformation, la jeunesse en formation.

Notre corps enseignant a pris à bras le corps cette problématique, en effectuant un travail précieux d'éducation à la pensée critique, à la citoyenneté et plus spécifiquement d'éducation aux médias, aidé en cela par les ressources proposées par le service écoles-médias (SEM). Mais il lui est impossible d'aller jusqu'au bout de son travail, puisqu'il se retrouve à valoriser les caractéristiques particulières des informations fournies par des rédactions journalistiques sur d'autres sources d'information, alors que celles-ci ne sont pas accessibles à leurs élèves, sinon en version papier à quelques exemplaires dans les centres de documentation de leurs établissements.

Notre motion vise donc à favoriser le réflexe de comparer les informations qui leur arrivent sur leurs smartphones ou dans des conversations avec celles qui ont fait l'objet d'un traitement professionnel par des médias reconnus comme sérieux. Et de pouvoir, ainsi, exercer cette faculté fondamentale de hiérarchisation des informations dont va dépendre de plus en plus notre capacité à distinguer le vraisemblable du n'importe quoi, et donc l'exercice de la citoyenneté elle-même.

L'accès à cette information se ferait via un abonnement digital à nos médias régionaux, selon un format à définir avec les professionnel.le.s du domaine (SEM) et les rédactions elles-mêmes. Il devrait, idéalement, être accessible depuis n'importe où, par exemple via un VPN comme pour les publications scientifiques accessibles à tous les étudiants et toutes les étudiantes de l'Université. Et son accès serait garanti durant tout le parcours au sein du secondaire II, où se déroule cet apprentissage fondamental, via l'adresse internet dont dispose l'ensemble des élèves (eduge.ch).

Enfin, cette mesure devrait également favoriser l'indépendance – et donc la qualité – des médias concernés. Ils bénéficieraient en effet d'un financement par le DIP de cet abonnement global et forfaitaire, dont le montant est à déterminer dans l'intérêt de tous et toutes, mais aussi d'un lectorat potentiel futur, dont on sait qu'il leur manque cruellement à l'heure actuelle.

C'est pourquoi nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accueillir favorablement notre proposition de motion.